



FORMATION

L'intervention d'entreprises extérieures



La réglementation

Définitions

(Entreprise utilisatrice, extérieure, sous-traitante...)

La préparation et le suivi de l'opération

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le plan de prévention

Le protocole de sécurité

Les jurisprudences et exigences réglementaires

La coordination SPS

Permis de feu et consignation pour travaux

*Toutes les animations sont illustrées
d'exemples concrets, d'exercices et d'ateliers.*



7 heures



Connaître les obligations réglementaires lors d'interventions d'entreprises extérieures.



Articles R 4511-1 à R 4511-10 du Code du Travail



Groupe de 3 à 10 personnes

**JÉRÉMIE
CLAIROTTE**

CONSEIL • FORMATIONS • SERVICES
RISQUES PROFESSIONNELS • ERGONOMIE • SÉCURITÉ • RÉGLEMENTATION

39 GRANDE RUE - 21260 BOUSSENOIS • 06 31 72 04 20 • JCLAIROTTE@YAHOO.FR



SIRET 818 291 908 000 15 • ORGANISME DE FORMATION 27 21 03831 21

